



COMMUNE
DE
MONTAGNY

Cousset, le 10 décembre 2024

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE N° 26 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU MARDI 10 DECEMBRE 2024 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 25 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Clément Jean-Luc, Syndic
Anne Bersier, Vice-Syndique
Baillet Yannis, conseiller communal
Currat Stéphane, conseiller communal
Grether Rémy, conseiller communal
Laurent Schopfer, conseiller communal
Rossier Sébastien, conseiller communal

Personnes excusées : Mme Roxane Joye, groupe « Continuité & Avenir »
Mme Caroline Roy, groupe « élan citoyen »
Mme Rachel Joye, groupe « Continuité & Avenir »
Mme Véronique Barras, groupe « élan citoyen »
M. Alexandre Margueron, groupe « Continuité & Avenir »

La séance est présidée par M. Marc Küng, Président du Conseil général.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations à M. le Syndic, Madame et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyennes et citoyens de la commune de Montagny et leur souhaite la bienvenue à cette assemblée ordinaire du budget 2025.

Le Président excuse les absences de Mme Roxane Joye, Mme Caroline Roy, Mme Rachel Joye, Mme Véronique Barras et M. Alexandre Margueron.

Le Président informe que la séance a été convoquée conformément à l'article 28 du règlement du Conseil général, par courrier personnel à chaque conseillère et conseiller général et enfin dans la Feuille d'avis officielle no 47 du 22 novembre 2024, pages 1933. Un tout ménage a également été envoyé à la population de la commune.

L'assemblée ayant été convoquée conformément à la loi, elle peut délibérer valablement et Le Président déclare la séance ouverte à 20h01.

Comme d'habitude, les débats seront enregistrés et pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les personnes qui s'expriment veuillent bien préciser leur prénom et nom ainsi que le groupe auquel elles appartiennent pour la tenue du procès-verbal et pour la presse.

Afin de traiter le point suivant, le Président passe en revue la liste des présences.

25 personnes présentes, 5 personnes excusées, majorité 13.

Le Président passe la parole à M. le Syndic.

M. le Syndic adresse ses salutations à M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse, chers citoyens et citoyennes. Avant de commencer la séance, M. le Syndic veut présenter notre nouvelle administratrice Mme Sylvie Wider qui est entrée en fonction le 1^{er} octobre 2024, elle est présente ce soir pour sa première séance du Conseil général.

Avant de passer à la lecture de l'ordre du jour, le Président informe que le bureau a décidé à l'unanimité de retirer le point 3 « Adoption du règlement communal concernant l'accueil préscolaire » du tractanda.

Le règlement qui a été envoyé le jeudi 5 décembre 2024 au matin n'est pas encore abouti et il reste plusieurs points à analyser et à clarifier. Le bureau a informé le Conseil communal et les chefs de groupe en fin de semaine précédente. Les membres du bureau sont persuadés que nous pourrons voter ce règlement dans une séance extraordinaire du Conseil général pour la fin février 2025.

Selon renseignements pris auprès de la Préfecture, le Conseil général doit voter cette annulation du point 3.

Le Président passe au vote. Que celles et ceux qui approuvent la suppression du point 3 de l'ordre du jour lèvent la main.

La suppression du point 3 « Adoption du règlement communal concernant l'accueil préscolaire » de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour de cette séance :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 21 mai 2024.
2. Budget 2025.
 - 2.1. Présentation du budget du compte de résultats.
 - 2.2. Rapport de la Commission financière (compte de résultats et investissement).
 - 2.3. Questions / réponses sur le budget du compte de résultats.
 - 2.4. Présentation du budget des investissements :
 - a. 1500.5040.00 Réfection du toit de la caserne des pompiers
 - b. 2170.5290.00 Crédit complémentaire – étude d'extension du centre scolaire de Cousset.
 - c. 6150.5010.11 Investissements routiers 2025.
 - d. 6150.5060.00 Achat d'un tracteur-mulching professionnel Husqvarna
 - e. 7101.5090.00 Reprise des installations de l'Entente intercommunale Payerne-Montagny
 - f. 7201.5032.03 Mise en séparatif route de Belmont et impasse Sur-la-Ville à Montagny-la-Ville
 - g. 7201.5290.01 Etude pour la construction d'un bassin de rétention à Montagny-la-Ville
 - h. 7301.5060.03 Modification du traitement des déchets
 - modification du règlement sur les déchets
 - installation de Molok avec système de pesée

- i. 7410.5020.01 Aménagement du cours d'eau Arbogne - les Pelons
- j. 7410.5020.02 Effacement du seuil de l'Arbogne
- k. 8500.5845.00 Aide au financement – implantation de Bridor
- l. 8500.5845.01 Aide au financement – implantation de Swiss TVP SA

2.5. Vote général du budget d'investissement.

2.6. Vote du budget du compte de résultats.

~~3. Adoption du règlement communal concernant l'accueil préscolaire supprimé~~

4. Adoption du règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value

5. Informations du Conseil communal :

- Rapport d'étude du Conseil communal pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle
- Mise à l'enquête des adaptations du PAL
- Point sur le projet sportif et de loisirs et école

6. Dissolution de la commission spéciale du Conseil général pour le dossier Sport et loisirs.

7. Divers.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur la convocation et l'ordre du jour.

Comme il n'y a pas de remarque, Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 21 mai 2024.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » a une question au niveau du rapport sur l'inauguration des 5 parcours des sentiers pédestres, au niveau des responsabilités, est-ce que M. le Syndic a pu regarder quelque chose.

M. le Syndic répond qu'au niveau de la RC communale, il est bien entendu que la forêt est un lieu où le risque zéro est seulement quand on le survole en hélicoptère. Du moment, qu'une négligence de la part de la commune est prouvée, notre assurance entre en matière.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » avait posé la question concernant l'entretien des sentiers pédestres, notamment l'accès aux panneaux indicateurs et aux bancs. Mme Bersier étant absente, on lui avait répondu que la question lui serait transférée, il ne voit aucune notification dans ce procès-verbal concernant la réponse. Est-ce que le Conseil communal sait qui a la responsabilité de cet entretien.

Mme Anne Bersier, Vice-Syndique, répond que l'entretien est assuré par la voirie d'une part et d'autre part, l'année passée, des membres de la commission Sénior+ sont allés faire un passage pour nettoyer un peu.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » comprend clairement que c'est officiellement la voirie qui est responsable de cet entretien.

Mme Anne Bersier le confirme.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques. Ce n'est pas le cas, Le Président passe au vote.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 21 mai 2024 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Marie-Noëlle Bugnon pour la rédaction de ce procès-verbal et passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Budget 2025.

2.1. Présentation du budget du compte de résultats

Le Président donne la parole à M. Stéphane Currat, conseiller communal.

M. Stéphane Currat. Le budget de fonctionnement est présenté avec un résultat bénéficiaire d'environ Fr. 40'000.00. M. Currat commente ce budget au moyen d'un graphique projeté. Des résultats comme ceux des années entre 2019 et 2022 sont peu probables. On va clairement baisser notre résultat opérationnel. Les charges liées augmentent surtout par l'augmentation de la population. Il n'y a pas d'augmentation notable sur l'évolution des salaires et des jetons. Cependant, pour les charges financières, elles augmentent du fait des objets réalisés, des amortissements qui arrivent et les taux d'intérêts qui augmentent, non seulement pour les projets communaux réalisés mais aussi des amortissements pour le CO, pour le home. Il y aura une correction, car pour le budget 2024, certains éléments n'ont pas été pris en compte, comme les amortissements dus au passage en MCH2, des compréhensions de règlements qu'on devra mettre sur les comptes, donc on aura la tendance qui sera un peu plus linéaire que la courbe montrée.

M. Currat est disposition pour les questions.

Comme il n'y a pas question, le Président passe au point 2.2.

2.2 Rapport de la Commission financière (compte de résultats et investissement).

Le Président passe la parole à M. Olivier Dousse, Président de la Commission financière.

M. Olivier Dousse, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui fait partie du dossier de convocation et qui conclut ainsi :

Sur la base des procédures effectuées, la COFI conclut que :

- Le budget respecte les principes de la comptabilité publique tels que définis par les articles 9, 10 et 11 LFCo.
- Le budget respecte le principe de la non-compensation des dépenses avec les recettes.

La COFI soulève cependant que le calcul de certaines recettes, dont les droits de mutation, sont budgétés sur la moyenne des 3 dernières années et ce, afin de conserver la même méthodologie de calcul. De plus, les recettes fiscales sont estimées selon la notice du Service cantonal des contributions.

En conséquence, la COFI préavise favorablement le budget de fonctionnement et le budget d'investissement dans leur ensemble.

Le Président remercie M. Dousse pour la lecture du rapport et passe au point 2.3.

2.3 Questions / réponses sur le budget du compte de résultats

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur le budget de fonctionnement.

Comme il n'y a pas de question, le Président passe au point 2.4.

2.4 Présentation du budget des investissements :

Le Président informe que les investissements seront présentés à chaque fois par le conseiller ou la conseillère responsable et ils seront votés directement au fur et à mesure.

a. 1500.5040.00 Réfection du toit de la caserne des pompiers

Le Président passe la parole à M Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic informe que l'année passée, le Conseil communal a été avisé que de l'eau fuyait très peu mais assez régulièrement par le toit. Il y a deux possibilités : une de refaire l'isolation tout en sachant qu'elle va recouler. Pour faire l'étanchéité, il faut compter entre Fr. 35 et 40'000.—sans la dépose des panneaux. Le Conseil communal proposerait alors de faire un toit avec une faible pente et étanche.

Le Président demande s'il y a des questions.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » a appris que ce toit est doté de panneaux solaires que la commune loue. Est-ce que c'est le Groupe E qui loue la toiture.

M. le Syndic répond oui.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » se demande alors si par hasard, en posant les panneaux solaires, ils n'auraient pas perforé la toiture. Cela vaudrait la peine de faire une petite expertise à ce niveau-là pour voir s'il n'y a pas eu des dégâts en posant les panneaux solaires. Ce qui permettrait d'éviter de dépenser Fr. 150'000.--.

M. le Syndic répond qu'il faut arriver à le prouver, c'est peut-être une piste. Avant de démonter, on va le vérifier. C'est une bonne question.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages ». Du fait que cela va changer l'aspect physique du bâtiment, est-ce qu'il faudra faire une mise à l'enquête, cela va demander plus d'infrastructures que Fr. 150'000.--.

M. le Syndic répond qu'il faut déjà accepter le devis et le Conseil communal va faire avec l'enveloppe budgétée. Le Conseil communal va investiguer sur l'étanchéité et regardera au fur et à mesure.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » demande comment on arrive à voter Fr. 150'000.-- sans qu'une étude un peu approfondie ait été menée.

M. le Syndic répond qu'aujourd'hui, pour faire un toit pentu, on n'est pas obligé d'avoir des ingénieurs. Là, le Conseil communal veut faire quelque chose de raisonnable et simple. Le Conseil communal a regardé avec un charpentier. Donc il n'y a pas besoin d'avoir mille études pour mettre un pan de toit sur un bâtiment. C'est relativement simple. Le montant correspond aux m2 comptés, une surface de toit, des éléments, la toiture, la pose et la dépose des panneaux solaires. Le montant est suffisant. Le Conseil communal a une offre pour ces travaux.

M. Adrien Berger, groupe « élan citoyen ». Sachant que le bâtiment appartient à la commune et que nous avons un locataire, qui est l'ADIS, est-ce que le locataire a demandé les travaux et est-ce qu'ils pourraient participer.

M. le Syndic répond que les réparations sont à charge du propriétaire.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » rebondit sur le fait de la mise à l'enquête car entre le toit plat et le toit en pente, on ne sait pas du tout le taux de déclivité qui est prévu sur ce toit, on peut avoir des mauvaises surprises, avec des refus ou des oppositions de l'entourage après construction. Est-ce que la commune va mettre à l'enquête ces travaux.

M. le Syndic répond que cela va être fait juste et selon les normes.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 150'000.00 pour la Réfection du toit de la caserne des pompiers, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire ?

L'investissement de Fr. 150'000.00 pour la Réfection du toit de la caserne des pompiers, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, est accepté par 24 oui et une abstention.

Le Président passe au point suivant.

b. 2170.5290.00 Crédit complémentaire – étude d'extension du centre scolaire de Cousset.

Le Président passe la parole à M. Stéphane Currat, conseiller communal.

M. Stéphane Currat présente les différentes étapes du crédit d'études préalables au crédit d'étude. Il informe que nous passons actuellement au crédit d'étude qui sert notamment à payer : le bureau d'architecture, les études géotechniques et hydrogéologiques, les études de ruissellement et crues, les frais de mise à l'enquête, les études et taxes MINERGIE, les études parasismiques et le concept de gestion des sols. Mais c'est surtout de faire la création d'un avant-projet du projet final, d'avoir le budget et calculer les coûts de construction et de créer tout le dossier de mise à l'enquête. Pour cela, l'idée est d'utiliser le crédit d'investissement voté en 2019 qui est de Fr. 240'000.00 qui se composait d'une partie pour l'avant-projet du bâtiment scolaire et d'une autre partie pour la rénovation du centre sportif. Aujourd'hui, on a dépensé un peu de ce montant et M. Currat propose de faire une reprise en considération de ce montant et de le réattribuer entièrement à l'extension du centre scolaire de Cousset et ajouter Fr. 100'000.00 pour le paiement de ces différents postes.

Le programme pour ce projet école, c'est 4 classes enfantines, 4 classes primaires, deux salles d'appui et une petite place de jeux pour l'école enfantine et une place de parc. Le budget estimé global devrait être aux alentours de 8 millions. La chose très importante si le Conseil général est contre le projet, il faut tout de suite dire non ce soir.

M. Currat demande s'il y a des questions.

Comme ce n'est pas le cas, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 100'000.00 pour un Crédit complémentaire – étude d'extension du centre scolaire de Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 100'000.00 pour un Crédit complémentaire – étude d'extension du centre scolaire de Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

c. 6150.5010.11 Investissements routiers 2025.

Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal.

M. Sébastien Rossier informe qu'il s'agit des entretiens annuels auxquels est ajoutée la glissière de sécurité à la route des Arbognes pour un montant de Fr. 10'000.00.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » demande s'il est possible de mettre du gravier sur le chemin menant au stand de tir, car ce bâtiment est bien utilisé.

M. Sébastien Rossier répond que du gravier est rajouté deux fois par année sur ce type de chemins. Cette année avec les précipitations, ces chemins ont vite été endommagés.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » dit que c'est lui qui va boucher les trous sur le chemin du stand de tir avec son gravier. Ce bâtiment est loué. Il précise que personne ne va mettre du gravier sur ce chemin.

M. Rossier va transmettre la demande et pense que le montant budgété de Fr. 40'000.00 est suffisant pour entretenir ce chemin.

M. Julien Marguet, groupe « Continuité & Avenir » demande les raisons de remplacer cette barrière, elle n'est plus aux normes, elle est vétuste.

M. Rossier répond qu'elle est cassée et qu'effectivement elle n'est plus aux normes. Il faut la remplacer et cela fait partie de l'entretien, avant qu'il y ait un accident.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 50'000.00 pour les Investissements routiers 2025, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 50'000.00 pour les Investissements routiers 2025, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

d. 6150.5060.00 Achat d'un tracteur-mulching professionnel Husqvarna

Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier.

M. Rossier informe qu'il s'agit du remplacement des robots de tonte qui ont été achetés en 2017 et qui ont lâché cet été. Il y a déjà eu de lourdes réparations il y a deux ans sur ces mêmes robots. Plusieurs solutions ont été étudiées et le choix s'est porté sur un tracteur tondeuse plutôt qu'un robot. Le coût est un peu plus élevé que le remplacement des robots mais l'entretien est plus faible.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » est favorable au tracteur. Cependant, il vient sur l'épisode neigeux de quelque temps en arrière. On a fait une superbe place de skater et en cas de neige, elle est enlevée à la pelle. Est-ce qu'on pourrait combiner une lame à neige avec ce tracteur.

M. Rossier répond que les lames à neige sont sur le véhicule John Deere pour les trottoirs. Le skaterhockey, comme le foot, sont des sports extérieurs et lors de conditions météo défavorables, les matchs sont annulés ou repoussés.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir », répond que lorsqu'il neige un tout petit peu, les joueurs de skater doivent nettoyer la place. Il pense que mettre une lame à neige qui coûte Fr. 2'000.00 ne va pas se voir dans le montant budgété. Ce tracteur pourrait servir à dégager les places de parc et devant le centre sportif.

M. Rossier répond que techniquement c'est faisable, mais lorsqu'il neige la priorité est donnée aux routes et trottoirs. Les places sont en 3^{ème} priorité et il ne peut pas garantir que ce soit prêt à temps.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » trouve que la commune devrait avoir un moyen pour dégager cette place de skater ou bien il faut faire un toit. Vis-à-vis du foot, la commune tond le gazon. Du fait que la commune met les moyens pour le foot, il faut également mettre les moyens pour les autres sociétés. Le concierge des écoles pourrait très bien le faire.

M. Rossier peut proposer un investissement l'année prochaine et précise que cette place ne sera pas déneigée en priorité, seulement une fois que les trottoirs seront propres et sécurisés.

Il n'y a pas d'autres questions et le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 29'000.00 pour l'Achat d'un tracteur-mulching professionnel Husqvarna et le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 29'000.00 pour l'Achat d'un tracteur-mulching professionnel Husqvarna et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 24 oui et une abstention.

Le Président passe au point suivant.

e. 7101.5090.00 Reprise des installations de l'Entente intercommunale Payerne-Montagny

Le Président passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic a donné le maximum d'informations dans chaque groupe. L'Entente est née à la suite de la volonté de Payerne et Montagny-les-Monts de faire un réservoir en commun pour des ressources en eau. La convention a débuté en 2001 alors que Payerne utilisait environ le 70% de la source. C'est Payerne qui a investi le plus à l'époque. La commune s'agrandit et en 2012, il y a inversion de la consommation. Elle était progressive et est passée de 50 % à 7 %. Pour Payerne, cela représente en fait le verre d'eau pour le café. La convention est arrivée à échéance en 2024. Payerne prend la décision de quitter l'Entente et d'un commun accord, on décide de prendre un expert neutre pour faire une estimation de la valeur de cet objet pour arriver au montant de 1,7 millions. Ce montant a été validé par le Conseil communal de Payerne et son exécutif. Pour eux, cela leur permet de nous céder les installations et de nous laisser l'entière responsabilité de la source. Si la proposition est refusée, il y a toujours la possibilité de rester ensemble. Cela veut dire que nous devons refaire une convention, 50/50 pour la totalité, le rachat des puits serait à hauteur de Fr. 450 à 500'000. Montagny serait amputé d'environ 120'000 m3 et nous n'aurons pas assez d'eau. On devra avoir recours à d'autres ressources en eau, qui aujourd'hui, il serait possible de prendre cette eau en Gruyères. Certes l'eau, par ce complexe nous coûte, suivant les années, entre 35 et 50 cts par m3 et l'eau qu'on devrait acheter en Gruyères nous coûterait Fr. 1,50 le m3. En revanche, on sera toujours relié avec la commune de Payerne, ce qui est très important, on a une conduite qui nous relie. Cela voudrait dire que si une pollution interviendrait sur nos trois puits qui ne nous permettrait pas de pouvoir tirer de l'eau, on dit à Payerne, on a besoin d'eau, pas de problème, on ouvre la vanne et on remplit notre réservoir.

Pour ce qui est du chlorothalonil, on est peu concerné par rapport à certaines communes. On a des ressources en eau avec un secteur boisé ce qui permet d'avoir un taux plus bas. Aujourd'hui, ce problème peut se régler avec la dilution. Le chlorothalonil était une substance utilisée dans l'agriculture. Aujourd'hui, elle est interdite, donc la teneur va diminuer. Pour avoir des soucis, il faut boire une baignoire par jour, donc au niveau de la santé, il ne faut pas trop s'inquiéter, les normes existent. M. le Syndic trouve que cet investissement a été bien calculé, bien réfléchi, et là, la commune de Payerne n'a pas voulu tirer le maximum. M. le Syndic est très satisfait de cette négociation. M. le Syndic est à disposition pour les questions.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » dit que c'est plutôt un souhait, qui lui tient à cœur, c'est au niveau de l'entretien de ce réseau d'eau, si Payerne va sortir. Il espère vivement que la commune ne soustraie pas ce travail à une entreprise privée, et plutôt qu'on engage quelqu'un, qu'on forme quelqu'un, ce qui sera très important pour qu'on connaisse le réseau.

M. le Syndic remercie M. Raphaël Pidoud pour la remarque. Le fait de prendre une entreprise, ce n'était même pas évoqué, en raison du coût. Il faut savoir que la commune

de Payerne reste à notre disposition et après l'objectif est de former quelqu'un. On est 100% d'accord avec cette façon de faire.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages », trouve que le prix est un peu élevé. La commune de Montagny a aussi pris à sa charge des coûts. Si on fait sur la durée de vie de 60 ans et qu'on est à 30 ans et après calcul, le prix juste serait de 1,1 millions.

M. le Syndic répond que Payerne ne va pas négocier, soit on n'accepte ou pas. La personne qui a effectué l'expertise est un spécialiste.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » demande quel est le coût par année pour l'entretien, le contrôle d'hygiène et tout.

M. le Syndic répond qu'au bout de la chaîne, on a une eau qui coûte entre 35 et 40 cts le m3. Tout a été suivi, l'entretien a été suivi durant toutes ces années d'utilisation. C'est une continuité.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » demande si avec cet investissement, ce sera toujours 50 cts le m3.

M. Grether, conseiller communal, répond que le prix coûtant de 50 cts est le prix de revient du m3 d'eau, une fois déduites toutes les charges : l'électricité, l'amortissement, les locations, les frais de personnel. Ce qui va coûter plus cher sur le compte de l'eau, c'est l'amortissement de 1,7 millions. Le prix de l'eau peut se modifier d'une année à l'autre. Si tout à coup, on doit changer deux pompes au lieu d'une. Si pour une raison X, on a deux pompes qui foirent, on ne peut pas tout gérer. L'eau de Montagny n'est pas traitée et elle va continuer d'être disponible. Les installations sont en bon état, elles ont 30 ans, il y aura de l'entretien, mais il n'y a aucune raison qu'on ait tout à coup une explosion du prix de revient.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » aimerait savoir car dans le préavis de la commune de Payerne, il est indiqué que les infrastructures de l'Entente appartenant en majorité à la commune de Payerne, âgées de plus ou moins 30 ans, vont à court terme, nécessiter d'importants investissements d'entretien et de remise en état. Qu'est-ce que Payerne entend par là ?

M. Grether, conseiller communal, répond qu'il faut se mettre à la place de la Municipalité de Payerne. Si le Municipalité de Payerne leur dit, pour x raisons on va se détacher de l'Entente, mais que les installations sont en hyper état, etc, que va dire le législatif. C'est un argument, qu'on peut prendre comme on le veut, pour influencer le législatif de Payerne.

M. le Syndic a demandé au chef de service de Payerne, qui est aussi secrétaire de l'Entente d'être présent ce soir et il aimerait bien lui passer la parole, C'est M. Frédéric Monney qui pourrait par rapport à Payerne, donner des éléments parce que le dossier a été très bien étoffé.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » demande de penser que Montagny est sur l'autre côté, on ne pense pas comme le Conseil communal de Payerne. Si on fait la moyenne c'est la moitié.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir ». On avait voté un crédit pour une source, quels sont les résultats ?

M. Grether, conseiller communal. Le Conseil général a déjà été sollicité pour une étude à la Chanéaz. L'étude a été faite, le résultat est très intéressant, le seul problème c'est qui paie la réalisation. On a laissé dormir le dossier en attendant comment ça allait se passer si Payerne allait refaire une nouvelle convention, ou si on allait racheter la part de Payerne, car cela fait plusieurs années que c'est dans l'air du temps. Le Conseil

communal a préféré attendre de savoir où on allait avant de revenir là-dessus. Ce qu'il faut savoir, on a plein d'eau à exploiter. Il donne la parole à M. le Syndic qui a eu un sourcier cette semaine.

M. le Syndic dit qu'aujourd'hui, on a la possibilité de capter de l'eau, Un sourcier est venu deux fois. Il a trouvé de l'eau très précisément avec un litrage qui fait déjà le quart de la source sans compter le puits de la Chanéaz de 150 lt minutes ce qui fait environ 80'000 m3 à l'année. On va trouver de l'eau, c'est sûr et on pourra réalimenter notre réservoir, on a le forage, les pompes, à payer, le réservoir est déjà là. L'eau supplémentaire pourra être vendue. La commune de Torny est déjà preneuse. On va pouvoir avoir plus de capacité. Avec le changement climatique, on sait que les années sèches vont être plus régulières que les années mouillées. M. le Syndic va revenir avec du précis, d'ici le mois de mai avec les emplacements, les litrages et le coût.

Il n'y a pas d'autres questions et le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 1'700'000.00 pour la Reprise des installations de l'Entente intercommunale Payerne-Montagny, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 1'700'000.00 pour la Reprise des installations de l'Entente intercommunale Payerne-Montagny, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, est acceptée par 23 oui, 1 non, 1 abstention.

Le Président passe au point suivant.

f. 7201.5032.03 Mise en séparatif route de Belmont et impasse Sur-la-Ville à Montagny-la-Ville

Le Président passe la parole à M. Rémy Grether, conseiller communal.

M. Grether présente au rétroprojecteur la partie concernant le crédit, la partie réalisée et le solde à effectuer qui concerne la partie Pré-Michel ce qui permettra de clôturer le séparatif de la commune, en sachant que Mannens est terminé, ceci avant la mise en œuvre de l'Eparse.

Il n'y a pas de questions et le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 1'500'000.00 pour la Mise en séparatif de la route de Belmont et l'impasse Sur-la-Ville à Montagny-la-Ville, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 1'500'000.00 pour la Mise en séparatif de la route de Belmont et l'impasse Sur-la-Ville à Montagny-la-Ville, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

g. 7201.5290.01 Etude pour la construction d'un bassin de rétention à Montagny-la-Ville

Le Président passe la parole à M. Rémy Grether, conseiller communal.

M. Grether présente au rétroprojecteur l'emplacement prévu sur le plan du PGEE (plan général d'évacuation des eaux), pour des raisons de déclivité. Aucun contact n'a encore été pris avec les propriétaires terriens. Il faudra trouver un endroit dans ce périmètre et contrôler que le terrain s'y prête.

Le Président demande s'il y a des questions, comme ne n'est pas le cas, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 60'000.00 pour l'Etude pour la construction d'un bassin de rétention à Montagny-la-Ville, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 60'000.00 pour l'Etude pour la construction d'un bassin de rétention à Montagny-la-Ville, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

h. 7301.5060.03 Modification du traitement des déchets

- **Modification du règlement sur les déchets**
- **Installation de Molok avec système de pesée**

Ce point comprend deux votations, donc la modification du traitement des déchets avec la modification du règlement sur les déchets et l'installation de Molok avec système de pesée. Le Président passe la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal. La discussion se fait sur les deux points et ensuite la votation se fera séparée.

En premier, M. Sébastien Rossier donne quelques explications sur la modification du règlement.

La gestion des déchets ménagers incombe aux communes et le compte des déchets doit être autofinancé à hauteur de 70% au minimum. C'est pour cela que nous avons une taxe. Aujourd'hui, il y a la taxe au sac et il y a d'autres systèmes de taxe, c'est la taxe au poids. Aujourd'hui, avec la taxe au sac, nous avons des containers, certains sont remplacés et par endroit, ils ne sont pas bien situés et nous devrons aussi en changer. Les sacs sont souvent posés à côté et il y a aussi le dépôt de sacs noirs au lieu de sacs taxés. Dans la réflexion, la question s'est posée, pourquoi pas changer le système de taxe. Le système de taxe au poids est celui du pollueur-payeur et puis avec ce système, il y a un meilleur tri donc ce qui fait diminuer la quantité de déchets. Donc finalement pour les citoyens c'est meilleur marché, et pour la commune, comme il y a moins de déchets, c'est aussi meilleur marché. A la fin, c'est aussi favorable à l'environnement parce qu'il y a plus de tri et plus de recyclage. C'est pourquoi il est proposé un système de taxe au poids. Pour ce faire, on a besoin d'adapter le règlement communal sur les déchets. Un plafond de 80 cts au kg a été mis et si aujourd'hui on devait mettre en place le système, ce serait 60 cts/kg. Ce document a déjà été envoyé à M. Prix, qui n'a pas donné de remarque. M. Prix sera plus à même de contrôler le règlement d'exécution qui vient par la suite, une fois le nouveau système en vigueur. Le Service des communes a également donné un retour favorable avec quelques légères modifications sur la terminologie.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, vient sur le système de la taxe au poids.

Avec le système de la taxe au poids, il y a les Moloks et les compacteurs.

Au niveau des coûts, sur notre commune il faut au minimum deux compacteurs. Un compacteur coûte entre Fr. 140 et 160'000.00 donc finalement au niveau de l'investissement avec deux compacteurs, on est au même prix qu'avec les Moloks. Le désavantage des compacteurs est qu'on doit les situer à une seule place dans la commune. C'est le plus grand point en défaveur des compacteurs et aussi au niveau de l'entretien et des transports des déchets c'est aussi un peu plus cher.

Au niveau des Moloks, il y a plusieurs systèmes. Le système de la pesée a été choisi. Au niveau de l'entretien des Moloks choisis, c'est plus facile et peu coûteux, les balances sont fiables, de grandes communes travaillent déjà avec ce système. L'avantage également est de pouvoir garder les emplacements dans tous les villages, en principe aux mêmes endroits que les containers actuels sauf à certains endroits. C'est pourquoi ce système est présenté ce soir.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen ». Les Moloks étant utilisés plutôt en ville, dans de nombreuses communes, telle que la nôtre, Belmont-Broye, Chénens, Neyruz, Villaz, c'est plutôt le compacteur qui est pris en référence, notamment à Domdidier. Il est étonné que ce soient les villes qui ont été prises en exemple et est-ce que la solution de la location a été évaluée, car ces compacteurs peuvent être loués.

M. Sébastien Rossier répond que la solution de location est beaucoup plus chère que l'achat. La solution pour notre commune, vu la taille des compacteurs, c'était clairement de les acheter, car avec un leasing on va payer plus cher à la fin.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen » est étonné au niveau du prix au kg de 80 cts, on arrive pratiquement près du double que maintenant si on compare avec un sac rouge. Pour des grands ménages cela pourrait être élevé dans le budget.

M. Sébastien Rossier répond que le prix de 80 cts au kg est mentionné dans le règlement. C'est le prix maximum. Si on part avec ce projet, on va démarrer avec 60cts au kg en comparaison avec d'autres communes. En comparant avec un sac de 35 lt à Fr. 2.00, entre 2, 3 ou 4 kg, on est dans les mêmes tarifs. Dans les autres communes, il a été constaté une réduction de 30% de la quantité déchets, c'est aussi 30% de frais en moins.

M. Julien Marguet, groupe « Continuité & Avenir » croit que c'est une assez bonne solution au niveau de l'hygiène, cependant il voit une grosse différence pour les familles. Il est prévu une réduction pour les couches-culottes de Fr. 80.—par année et par enfant jusqu'à 3 ans, ce montant lui paraît un peu faible.

M. Sébastien Rossier répond que cela n'a pas été contrôlé, ni de peser les sacs de couches pour un enfant, mais c'est ce qui se fait dans d'autres communes. C'est clair qu'avec les sacs transparents ce ne sera plus possible. Un montant forfaitaire est la méthode la plus simple pour les enfants et après si vraiment on voit que ce montant est trop faible, on pourra toujours l'adapter dans le règlement d'exécution.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » avec ce principe, on ne pense pas aux mamans de jour, aux grands-parents qui gardent les enfants. Est-ce qu'on rend les enfants avec les pampers.

M. Sébastien Rossier répond selon renseignements pris ailleurs, on pourrait déposer les sacs transparents à la déchetterie pour les grands-parents, mais cela complique le système. Pour une maman de jour, elle pourrait avoir la réduction de Fr. 80.00. Ils y ont pensé, c'est à mettre en place dans le règlement d'exécution.

M. Yves Joye, groupe « élan citoyen », est-ce que le prix comprend l'aménagement des places et l'accès des camions.

M. Sébastien Rossier répond oui. Le montant de Fr. 300'000.00 est pour l'acquisition des Moloks et Fr. 50'000.00 pour l'installation. Des devis ont été demandés. Les emplacements doivent être définis pour permettre de vidanger les Moloks.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » a une remarque sur la taxe de base, article 21, point 5. La taxe pour les entreprises est fixée à Fr. 2'500.00. Une entreprise peut passer une convention avec la commune et aussi avoir un contrat avec une entreprise de ramassage. C'est bien indiqué que les entreprises peuvent elles-mêmes assumer l'élimination de leurs déchets sur présentation d'un contrat avec une autre entreprise de

ramassage, le Conseil communal peut surseoir à la perception de la taxe de déchetterie. Il ne comprend pas tout.

M. Sébastien Rossier répond que le Conseil communal « peut surseoir » ce sont typiquement des remarques faites par le Service des communes. On a repris l'ancien règlement mais il doit être adapté et peut surseoir c'est trop vague, là, ça doit être que si un contrat est présenté et que c'est prouvé que l'entreprise élimine elle-même ses déchets, la commune ne doit pas percevoir de taxes. Ce sont des changements qu'on doit faire à la demande du Service des communes. Ils ont conseillé de réviser totalement le règlement des déchets pour éliminer tous ces petits points dans quelques années.

Il n'y a plus de question et le Président passe au vote les deux points séparément.

- Modification du règlement sur les déchets

Le Président passe au vote.

Acceptez-vous la modification du règlement sur les déchets.

La modification du règlement sur les déchets est acceptée par 24 oui et 1 abstention.

- Installation de Molok avec système de pesée

Le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 350'000.00 pour l'Installation de Molok avec système de pesée et le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 350'000.00 pour l'Installation de Molok avec système de pesée et le recours à l'emprunt si nécessaire, est accepté par 23 oui, 1 non et 1 abstention.

Le Président passe au point suivant.

i. 7410.5020.01 Aménagement du cours d'eau Arbogne - les Pelons

Le Président passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic dit que pour les Pelons, la Confédération a donné raison aux pêcheurs pour la migration piscicole. En dessous des Pelons, on avait une retenue d'eau pour la scierie Stern qui avait un Moulin à l'époque. Ce barrage devenait vétuste et de l'eau passait par-dessous. Ce barrage aurait cédé et la Confédération a décidé de l'enlever. Ils ont sous-estimé que le cours d'eau allait naturellement prendre de la vitesse et même le responsable de l'endiguement n'aurait pas pu le penser. Les travaux ont été repoussés en 2025 du fait qu'aujourd'hui on a 20% à notre charge et à partir de 2025, ils prennent jusqu'à 95 % à charge entre le canton et la Confédération. La seule chose pour la commune c'est d'avancer l'argent pendant 2 ou 3 mois et la somme entre 90-95 % va nous être reversée.

Comme il n'y a pas de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 575'000.00 pour l'Aménagement du cours d'eau Arbogne – les Pelons ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 575'000.00 pour l'Aménagement du cours d'eau Arbogne – les Pelons ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

j. 7410.5020.02 Effacement du seuil de l'Arbogne

Le Président passe la parole à M. Rémy Grether, conseiller communal

M. Grether informe que la demande a été faite d'enlever le seuil à Bossy qui permettait, à l'époque, à l'usine de Bossy Céréales de s'alimenter. Ce qui est très important pour la commune, c'est qu'en enlevant ce seuil, on arrive à baisser le niveau de l'Arbogne et on diminue la zone inondable dans laquelle où se trouvent les terrains où il est prévu de construire l'extension de l'école. Si nous n'arrivons pas à baisser le seuil, on devra faire une digue sur le bord du chemin pour pouvoir construire ces bâtiments par rapport aux crues centennales. Les études ont été faites par un bureau d'ingénieurs pour savoir comment faire en baissant ce seuil et faire en sorte que dans le cadre de crues importantes cela n'inonde pas derrière le centre sportif. Différentes possibilités ont été élaborées. On peut baisser en tous les cas d'un mètre. C'est la Confédération qui va donner son feu vert. Pour ce crédit, la commune doit faire le banquier, c'est 100% de subvention de la Confédération, mais pour l'instant on n'a pas encore son feu vert. Il espère que la Confédération suivra dans ce sens.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » dit que soit chez Stern ou Bossy, ces barrages ont été faits pour des privés.

M. Grether répond oui. La loi sur les cours d'eau a changé. A l'époque, les cours d'eau n'étaient pas gérés et entretenus de la même manière. Aujourd'hui, les cours d'eau sont du ressort de la Confédération, et notamment tout ce qui est piscicole. C'est la migration piscicole qui nous oblige à faire cela. Ça n'a rien à voir avec l'aménagement des cours d'eau.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 695'000.00 pour l'Effacement du seuil de l'Arbogne ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 695'000.00 pour l'Effacement du seuil de l'Arbogne ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

k. 8500.5845.00 Aide au financement – implantation de Bridor

Le Président passe la parole à M. Stéphane Currat, conseiller communal, pour les deux points suivants.

M. Stéphane Currat informe que le Conseil communal a reçu l'entreprise Bridor qui souhaite s'installer sur le site de Bossy Céréales sur la partie droite et la partie gauche sera reprise par la 2^{ème} société.

Bridor Suisse est un groupe français, créé en 1988 par Louis Le Duff basé à Rennes en Bretagne. Ils sont leader mondial dans la boulangerie industrielle premium avec 1,4 Milliard d'Euros en 2023, 9 sites de productions, 100 pays dans le monde, 4'500 collaborateurs. Ils sont déjà implantés en Suisse par différentes sociétés. Leur objectif est de créer Bridor Suisse sur le site de Cousset et de rapatrier également les sièges de Chef Gourmet, ce qui permettrait d'avoir des revenus sur le bénéfice de cette entreprise. La COREB soutient également cette entreprise, c'est-à-dire qu'ils entrent en matière si la commune entre en matière pour utiliser le Fonds de développement régional qui est géré par la COREB. Ce Fonds de développement régional est également financé par la commune, on paie un certain montant par habitant pour alimenter ce Fonds de développement régional et aujourd'hui on a la possibilité d'utiliser une partie de ces

fonds. La commune propose Fr. 30'000.—et la COREB rajoute 3 x ce montant soit un montant de Fr. 90'000.00 et ainsi Bridor pourrait bénéficier d'un prêt sans intérêt d'un montant total de Fr. 120'000.00 qu'ils doivent rembourser à une échéance maximale de 10 ans, sachant qu'il n'y a pas forcément de demande de remboursement pour les 3 premières années, mais ensuite les remboursements doivent s'effectuer. Ce n'est pas sans risque, le risque zéro n'existe pas. Le Conseil communal a tenu compte de ce risque. La demande initiale de l'entreprise était largement supérieure au montant proposé par la commune.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » demande si on n'accepte pas, l'entreprise ne vient pas.

M. Stéphane Currat répond que si l'investissement n'est pas accepté, ils ne vont pas abandonner leur projet d'implantation, en revanche, nous n'enverrions pas un bon signal pour la suite notamment pour le déplacement du siège de l'autre entreprise sur la commune.

Le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 30'000.00 pour l'Aide au financement – implantation de Bridor, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 30'000.00 pour l'Aide au financement – implantation de Bridor, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire pour l'aide au financement est accepté par 24 oui et 1 abstention.

I. 8500.5845.01 Aide au financement – implantation de Swiss TVP SA

M. Stéphane Currat informe que la 2^{ème} entreprise Swiss TVP SA concerne La Protéine Végétale Texturée. M. Currat montre un peu les prévisions de croissance de cette protéine végétale texturée, et la culture de viande. Ils s'attendent à une bonne augmentation de cette protéine végétale texturée, donc ils fabriqueraient des semi-produits sur le site de Cousset en utilisant deux ingrédients principaux : le tournesol et le petit pois. Ce qu'il faut bien retenir, c'est une chance énorme que deux entreprises dans le domaine agroalimentaire s'intéressent à Cousset, et que cela correspond parfaitement à l'activité historique du site. Si ces entreprises ne venaient pas, on pourrait très bien se retrouver avec un dépôt, ou autres, avec des problématiques de transports qui seraient à une autre échelle. M. Currat est à disposition pour les questions.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages ». L'entreprise Swiss TVP a deux mois, elle est toute jeune. Il y a peut-être plus de risque de ce côté-là.

M. Stéphane Currat répond qu'il ne peut pas le juger, le risque est là pour les deux entreprises. Des plans financiers ont été présentés pour Swiss TVP qui montrent que rapidement ils s'attendent à des horizons, sur 3 à 5 ans, à dégager des bénéfices très importants et donc on peut s'attendre à des revenus pour la commune qui sont loin d'être négligeables.

M. Jean-Luc Clément, Syndic, veut juste rajouter que cette dernière entreprise a des demandes de fonds très importants. S'ils arrivent à obtenir tout ce qu'ils ont demandé, la commune a une toute petite partie.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » demande si ces deux entreprises ont prévu d'utiliser la totalité du site.

M. Stéphane Currat répond oui.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen ». Est-ce qu'il y a des analyses au niveau trafic routier, des estimations.

M. Stéphane Currat répond que nous n'avons pas d'études concrètes à disposition, on peut juste avoir un ressenti par rapport à ce qui a été étudié et validé à l'époque avec Bossy Céréales, et ici on est finalement sur le même domaine d'activité.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen ». Est-ce qu'il y a des chiffres au niveau des places de travail.

M. Jean-Luc Clément, Syndic, répond que d'après les informations, il y aura une trentaine de personnes au minimum.

M. Sébastien Jaquet, groupe « Les 7Vilages » voit que l'entreprise Bridor fait un chiffre d'affaires de 1,3 milliards d'euros et est un peu surpris qu'ils viennent demander Fr. 30'000.00.

M. Stéphane Currat répond que c'est une antenne suisse qui veut fonder Bridor Suisse.

Le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'investissement de Fr. 30'000.00 pour l'Aide au financement – implantation de Swiss TVP, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 30'000.00 pour l'Aide au financement – implantation de Swiss TVP SA, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 20 oui, 3 non et 2 abstentions.

2.5 Vote général du budget des investissements.

Pour respecter la procédure, le Président passe au vote le budget global des investissements qui ont tous été acceptés.

Acceptez-vous le budget d'investissement 2025 ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

Le budget des investissements 2025 est accepté à l'unanimité.

2.6 Vote du budget du compte de résultats

Le Président passe au vote le budget du compte de résultats.

Acceptez-vous le budget du compte de résultats 2025 tel qu'il a été présenté par M. Stéphane Currat, conseiller communal, responsable des finances.

Le budget du compte de résultats est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point 4.

~~3. Adoption du règlement communal concernant l'accueil préscolaire~~

4. Adoption du règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value

Le Président passe la parole à M. Stéphane Currat.

M. Stéphane Currat dit qu'il s'agit d'une plus-value lors de la mise en zone d'un terrain. Le canton encaisse une taxe et la commune a la possibilité d'avoir un retour d'argent du canton, uniquement si on adopte le règlement qui est proposé. Le maximum de la taxe communale est de 25% de la taxe cantonale. C'est important de le passer ce soir, car avec le PAD Cousset-Centre, il y aura des changements de zone donc on va pouvoir, en cas d'acceptation, appliquer, ce règlement en 2025 et avoir un retour. M. Currat est à disposition pour les questions.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir » demande si le canton encaissera un peu moins ou c'est le propriétaire qui paiera un peu plus.

M. Stéphane Currat répond que c'est le canton qui encaissera moins.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au vote.

Acceptez-vous le règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value.

Le règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point 5.

5. Informations du Conseil communal :

- Rapport d'étude du Conseil communal pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, va donner une information sur les carrefours.

Carrefour de Cousset à la route des Arbognes

À la suite de la question posée lors de la dernière séance, le préavis a été négatif du canton lors du premier dossier étudié par un bureau d'ingénieurs. Il a fallu aussi tenir compte du PAD Cousset-Centre, avec une route supplémentaire qui pourrait débarquer sur ce carrefour. Il présente le nouveau projet à soumettre au canton, en tenant compte principalement du problème des piétons qui coupent le carrefour. Pour mettre un passage-piétons au niveau du passage à niveau, il est obligatoire de mettre un îlot central, ce qui implique d'élargir la route cantonale, donc ce projet sera à nouveau soumis au canton et donc sous réserve de l'approbation du canton et les CFF qui modifient le passage à niveaux. Une chance c'est qu'une étude est en cours depuis le Golf de Payerne jusqu'en haut au Parchy, le tronçon de la route des Parchy allait être remodelé et modifié. Cela pourrait entrer parfaitement dans ce cadre-là et avec un peu de chance on arrive à régler tous les problèmes d'un coup. M. Rossier est à disposition pour les questions.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir » demande si le nouveau projet au niveau investissement reviendrait au même montant que le crédit voté.

M. Sébastien Rossier répond oui pour la commune. Si la route cantonale est touchée, c'est le canton. Après c'est plus simple pour la commune mais à voir si le canton demande une participation. Le crédit semble suffisant pour réaliser ce projet.

Carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle

M. Sébastien Rossier a profité de demander à Team+ qui a réalisé l'étude de mobilité, d'intégrer le carrefour de Grandsivaz. Le problème principal dans ce carrefour, c'est la visibilité. Ce qui est ressorti, c'est qu'à gauche le critère minimum des 80 mètres de visibilité, à 50 km/h, est rempli. Sur la droite, on n'est qu'à 60 m., le principal souci est la végétation et le muret qui sont existants vers la maison L'Escabelle.

Les mesures pour améliorer la visibilité sur cet accès, c'est premièrement tailler la végétation ou supprimer le muret, et ensuite modérer la vitesse. Comme on est dans une zone 50 km/h, on ne peut pas, sur une route cantonale, réduire la vitesse en dessous de 60 km/h, et rétrécir la chaussée n'est pas idéal.

Un carrefour et un giratoire ont été étudiés. Un giratoire pour une route cantonale nécessite une énorme emprise. La fermeture du carrefour a été étudiée, pour la commune et les citoyens ce n'est pas bénéfique et le dernier point c'est équiper les pré-sélections, mais cela ne résout rien au niveau visibilité et la seule amélioration serait quand on vient de Payerne pour tourner à gauche et de ce côté le trafic est très faible. Finalement, le carrefour ne pourra pas être

modifié, et selon le canton, la route de Montagny est une route secondaire et ils n'entrent pas en matière pour une modification des priorités.

Ce qu'on peut améliorer et ce qui a été fait dans le nouveau projet qui vient à la place de la maison l'Escabelle, actuellement à l'enquête, c'est la démolition de la maison existante et le muret. La commune a demandé de respecter les distances pour avoir de meilleures visibilité, soit de respecter les 1,65 m. depuis le bord de la route, si dans le futur on pourrait mettre un trottoir. Avec cette distance de 1,65 m. rien ne vient entraver la visibilité. A l'intersection des deux routes communale et cantonale, ils sont encore plus loin que les 1,65 m. donc la visibilité est encore améliorée. Le projet est conforme à nos attentes et cela pourra encore être vérifié lors des travaux.

M. Sébastien Rossier est disposition pour les questions.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » pense qu'une pré-sélection, côté Escabelle jusqu'à la laiterie, quand il y a vraiment un grand trafic le matin, au lieu de partir sur Fribourg, aller à Payerne et tourner au restaurant, serait une formule intéressante.

M. Sébastien Rossier répond que la pré-sélection et le giratoire n'ont pas été retenus.

- Mise à l'enquête des adaptations du PAL

M. Stéphane Currat informe que des adaptations au PAL seront déposées l'année prochaine. Une séance d'information à la population est fixée le 7 janvier et il est prévu de déposer le dossier le 10 janvier.

Depuis l'approbation de 2020, la commune savait qu'on devait apporter des modifications au PAL. Parallèlement, il y a les adaptations demandées par le canton et des démarches complémentaires de la volonté du Conseil communal, notamment l'étude de réduction de la densification de nos villages périphériques et encore l'étude paysagère.

Pour les modifications principales, c'est le PAD Cousset-Centre qui a été déposé à l'enquête préalable mais sera étudié par le canton, uniquement lorsque toutes les adaptations seront déposées en janvier.

Les indices pour le PAD Cousset Centre ont été réduits de 1,2 à 1. On a aussi fait le maximum pour avoir davantage de places de parc et des places de parc souterraines.

M. Stéphane Currat commente l'étude de révision des indices de construction dans les villages de Montagny-la-Ville, Montagny-les-Monts, Mannens, Grandsivaz et Les Arbognes.

Une exigence cantonale, c'est l'ajout et les mises à jour des périmètres de protection de la nature : notamment les zones alluviales d'importance nationale, les sites à batraciens d'importance nationale et cantonale et aussi les prairies et pâturages secs d'importante cantonale et aussi la mise à jour de l'espace réservé aux eaux.

Le Conseil communal est entré en matière pour faire une étude paysagère sur l'ensemble du territoire de la commune. 9 sites au total ont été retenus et seront mentionnés sur le plan directeur communal.

- Point sur le projet sportif et de loisirs et école

M. Stéphane Currat informe que le projet sportif et de loisirs est terminé et fait un bilan du projet. Il rappelle les trois différentes décisions qui ont été prises pour favoriser les trois points suivants, à savoir : le coût de la construction, la durée du projet et l'esthétisme et les besoins des utilisateurs et utilisatrices.

Sur le projet, il donne le bilan des plus-values et moins-values et le total va représenter que le 0,6 % du crédit de construction, ce qui est extrêmement faible. Dans les plus-values, il y a l'augmentation de la TVA, des demandes obligatoires pour des douches et stores supplémentaires, des vitrages anti-UV, des portes et fenêtres coupe-feu, le suivi par un pédologue. En plus, le Conseil communal a choisi de réaliser la place de jeux avec le fond en caoutchouc EPDM, l'éclairage de la place multi-supports et un local de rangement à l'étage.

Concernant les moins-values, il y a, par le contracting avec le Groupe E pour des panneaux solaires intégrés, une moins-value sur la charpente et également la suppression des gradins prévus derrière la piste de skater.

Le coût de la construction, avec un budget de 5,25 millions, le montant du crédit de construction était de 5,25 millions, la réserve était constituée par le montant des différentes subventions à recevoir et finalement, avec les coûts pas 100% définitifs, on a un coût de la construction inférieur de 2,7% cela veut dire que le budget était très bien calculé. Les subventions devraient se monter à environ Fr. 330'000.00. Il reste également Fr. 38'000.00 sur le crédit d'étude qui n'a pas été utilisé. Finalement, on va se retrouver avec un demi-million en moins par rapport au crédit voté.

M. Stéphane Currat a eu des bons retours avec une magnifique réussite architecturale et également sur les salles de classe.

Sur l'organisation générale et sur son travail de chef de projet, cela représente plus d'une centaine de séances, en présentiel, plus de milles courriels envoyés et un bon nombre de téléphones. Il est important de faire confiance à la personne qui dirige le projet.

M. Stéphane Currat vient sur le projet de l'école. L'idée est de reprendre le même mode de fonctionnement que le projet sportif et de loisirs, avec une commission de bâtisse à mettre en place en fin 2025. Le programme de construction n'a pas changé, et comprend notamment la construction de 4 salles de classe enfantine, 4 salles de classe primaire, une salle ACT, une salle ACM.

Le Président pense qu'on peut remercier M. Stéphane Currat pour son investissement dans ce projet qu'il a très bien mené, dont le résultat est splendide.

M. Stéphane Currat est applaudi et Le Président passe au point 6.

6. Dissolution de la commission spéciale du Conseil général pour le dossier Sport et loisirs.

Le Président informe que le projet est terminé et sur demande de son Président la commission spéciale est dissoute. Il remercie les membres pour leur travail.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » voudrait faire un petit retour sur cette commission. Cette commission demandée par le Conseil général a été élue démocratiquement lors du Conseil général du 7 décembre 2021, contre l'avis du Conseil communal. Ont été élus, MM. Alexandre Margueron, Raphaël Pidoud, Gilbert Fragnière et le Président du Conseil général en faisait partie. Au début, cette commission a eu un peu de peine à trouver sa place dans le projet sport et loisirs et n'était pas entendue pas le chef de projet. Ces diverses incompréhensions ont abouti à la démission de M. Raphaël Pidoud. M. Daniel Francey est élu en remplacement de M. Raphaël Pidoud en séance du Conseil général du 5 septembre 2023. A la suite de diverses séances et entretiens avec le chef de projet et le Syndic, une collaboration s'est mise en place. La commission a reçu tous les procès-verbaux des séances de la commission de bâtisse et a eu la possibilité de contacter le chef de projet pour des éclaircissements ou explications. Cette manière de pratiquer a permis à la commission de suivre l'évolution du projet en tout point de vue et justifier pleinement sa place. Les informations concernant l'évolution des travaux étant transmise directement par le chef de projet aux membres du Conseil général. La commission du Conseil général du projet sport et loisirs s'est réunie une dizaine de fois, quelque fois avec la présence du chef de projet et deux fois sur demande du chef de projet. La commission remercie le chef de projet M. Stéphane Currat pour la collaboration, malgré les difficultés du départ et le félicite pour la conduite des travaux aboutie avec succès. A part quelques petites finitions, les travaux sont terminés, cette commission n'a plus sa raison d'être.

7. Divers.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » demande si pour le projet école, la commission spéciale est prévue.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » répond que c'est au Conseil général de décider.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » informe que lors du Téléthon, une personne l'a approché au sujet du diner des aînés qui était très déçue que l'âge était à 75 ans car pour elle c'est trop tard et dommage. Il revient sur l'antenne 5G à Montagny-les-Monts du fait que le projet Swisscom n'a pas abouti. M. Jean-Luc Clément, Syndic, l'a avisé d'une autre option de deux autres opérateurs et il espère que cela pourra se faire pour la société tir et si vraiment cela ne se fait pas, il espère que le Conseil communal reviendra sur leur décision de la petite aide que la société avait demandé.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » demande s'il y a une date du déménagement de l'administration.

M. le Syndic annonce que le déménagement de l'administration est prévu le 6 janvier, les travaux seront terminés entre le 23 et le 24 décembre. Il aura aussi de très bonnes nouvelles sur les coûts. Il aimerait adresser un remerciement au Conseil général, à leur confiance, à ses collègues, et réitère aussi ses remerciements à l'administration, une équipe qui se remet en place aujourd'hui, et aussi le Président du Conseil général. Il aimerait par cette occasion que les anciens présidents qui ont fonctionné depuis 2021 se lèvent. Un historien a écrit un livre sur la Seigneurie et les baillages de Montagny. M. le Syndic a le plaisir d'offrir un exemplaire de ce livre à chaque ancien Président depuis 2021. Pour terminer, il remercie tout le monde et passe la parole au Président.

M. Julien Marguet, groupe « Continuité & Avenir ». Est-ce que la structure canine en place en dessus de la propriété de CH Construction, à Mannens, est une structure connue, une entreprise, car cela provoque beaucoup de nuisances au niveau du parking et du bruit, s'il s'agit d'un terrain privé. Il serait bien d'avoir une information avant d'avoir trop de problèmes.

M. le Syndic n'est pas au courant de cette structure.

Mme Anne Bersier, vice-syndique, répond qu'à titre privé, elle est intervenue sur le parking. Ils ont raccourci le parc d'entraînement et les voitures se parquent dans un sas. Pour le reste, le Conseil communal va se renseigner et donner une réponse plus claire au mois de mai.

Le Président souhaite remettre un petit présent à M. le Syndic qui a son anniversaire ce soir.

Le Président remercie toutes les personnes présentes ce soir, il leur souhaite de très belles fêtes de fin d'année et surtout il transmet ses meilleurs vœux de bonne santé pour 2025 ainsi qu'à leurs familles. Il invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 22h50, Le Président clôt officiellement cette séance ordinaire du Conseil général.

Le Président :

La secrétaire :

Marc Küng

Marie-Noëlle Bugnon

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Localité	Liste no	Signature
Roy	Caroline	Route du Jordil 16	1775	Mannens	1 - élan citoyen	excusée
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	1 - élan citoyen	présent
Corboud	Olivier	Route des Arbognes 20	1774	Cousset	1 - élan citoyen	présent
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	1 - élan citoyen	présent
Berger	Adrien	Route des Buissons 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	présent
Joye	Yves	Chemin du Champ-Vernard 3	1775	Mannens	1 - élan citoyen	présent
Schaller	Mélanie	Impasse des Noyers 12	1775	Mannens	1 - élan citoyen	présente
Berger	Anthony	Impasse Côte-des-Esserts 23b	1774	Cousset	1 - élan citoyen	présent
Barras	Véronique	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	excusée
Bugnon	Marielle	Les Arbognes 69	1774	Cousset	1 - élan citoyen	présente
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	2 - Continuité & Avenir	présent
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	présent
Joye	Rachel	Impasse des Etourneaux 18	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	excusée
Joye	Jérémy	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	présent
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	2 - Continuité & Avenir	présent
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	2 - Continuité & Avenir	présent
Marguet	Julien	Route du Jordil 14	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	présent
Joye	Roxane	Impasse du Botset 1	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	excusée
Margueron	Alexandre	Route du Jordil 38	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	excusé
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	3 - Les 7Villages	présent
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	présente
Jaquet	Sébastien	Route du Pelleret 48	1774	Montagny-les-Monts	3 - Les 7Villages	présent
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	présent
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	présent
Fragnière	Céline	Route Bas-des-Esserts 34	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	présente
Francey	Quentin	Route de Corcelles 14	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	présent
Francey	Sébastien	Route de Fin-de-Plan 16	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	présent
Haldimann	Sandrine	Route des Arbognes 15	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	présente
Mollard	Philippe	Cousset-Centre 19	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	présent
Schmutz	Julien	Route des Arbognes 17	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	présent